



**HUGONNET-MENARD-AUDIT**  
COMMISSARIAT AUX COMPTES

57 rue Alsace Lorraine  
CS 20124  
79204 PARTHENAY Cedex

Tél. 05 49 64 36 44  
Fax. 05 49 94 61 61

[www.hm-ec.fr](http://www.hm-ec.fr) / [cabinet@hm-ec.fr](mailto:cabinet@hm-ec.fr)

## **Association CENTRE SOCIOCULTUREL DU CERIZEEN**

Siège social : Résidence du Bocage, Rue du Pas des Pierres

79140 CERIZAY

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31/12/2019

**SARL HUGONNET MENARD AUDIT**  
57 Rue Alsace Lorraine 79200 PARTHENAY  
Société de Commissariat aux comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers

 **commissaire  
aux comptes**

Aux membres de l'association,

## **1- Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE SOCIOCULTUREL DU CERIZEEN, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 19 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2- Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **3 - Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Tel que décrit dans l'annexe au paragraphe des « Règles et méthodes comptables », les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

#### **4- Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

#### **5- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

#### **6- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

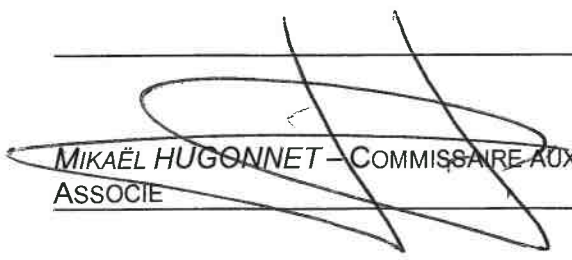
En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARTHENAY, le 25 juin 2020

*Le commissaire aux comptes*

**SARL HUGONNET-MENARD  
AUDIT**

  
MIKAËL HUGONNET – COMMISSAIRE AUX COMPTES-  
ASSOCIÉ



**CENTRE SOCIOCULTUREL DU  
CERIZEEN**

Résidence du Bocage -  
Rue du Pas des Pierres

79140 CERIZAY

**COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE du 01.01.2019 au 31.12.2019**

**BILAN**

Actif	Du 01/01/2019 au 31/12/2019			31.12.2018
	Brut	Amort	Net	Total
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	7 517.32	6 935.92	581.40	824.28
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	7 517.32	6 935.92	581.40	824.28
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	110 630.01	71 803.19	38 826.82	12 653.78
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	2 406.10	2 406.10		
AUTRES	108 223.91	69 397.09	38 826.82	12 653.78
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	233.00		233.00	233.00
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES	33.00		33.00	33.00
PRETS				
AUTRES	200.00		200.00	200.00
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)</b>	<b>118 380.33</b>	<b>78 739.11</b>	<b>39 641.22</b>	<b>13 711.06</b>
<b>STOCKS ET ENCOURS</b>	486.39		486.39	824.33
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS	486.39		486.39	824.33
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
<b>FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES</b>				
<b>CREANCES</b>	93 050.02		93 050.02	93 781.64
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	75 114.02		75 114.02	89 684.74
AUTRES	17 936.00		17 936.00	4 096.90
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				
<b>DISPONIBILITES</b>	229 172.33		229 172.33	201 977.88
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	1 742.63		1 742.63	4 305.33
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)</b>	<b>324 451.37</b>		<b>324 451.37</b>	<b>300 889.18</b>
<b>CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)</b>				
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)</b>				
<b>ECART DE CONVERSION ACTIF (5)</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>442 831.70</b>	<b>78 739.11</b>	<b>364 092.59</b>	<b>314 600.24</b>

## BILAN

Passif	31/12/2019	31.12.2018
	Montant	Total
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	158 887.91	161 422.04
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	10 000.00	10 000.00
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE	11 884.52	-2 534.13
<b>TOTAL FONDS PROPRES (1)</b>	<b>180 772.43</b>	<b>168 887.91</b>
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	21 124.00	8 707.00
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
<b>TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)</b>	<b>21 124.00</b>	<b>8 707.00</b>
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)</b>	<b>201 896.43</b>	<b>177 594.91</b>
PROVISIONS POUR RISQUES	1 150.00	6 900.00
PROVISIONS POUR CHARGES	16 802.69	12 645.00
<b>TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)</b>	<b>17 952.69</b>	<b>19 545.00</b>
<b>FONDS DEDIES (4)</b>	<b>58 084.67</b>	<b>36 633.42</b>
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS		
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES		
DETTE FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	25 943.48	14 680.83
DETTE FISCALES ET SOCIALES	42 023.07	46 630.71
DETTE SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	4 456.37	3 492.41
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	13 735.88	16 022.96
<b>TOTAL DETTES (5)</b>	<b>86 158.80</b>	<b>80 826.91</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>364 092.59</b>	<b>314 600.24</b>

## COMPTE DE RESULTAT

Sélection période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS	26 431.30		20 925.68
VARIATION DE STOCK	337.94		-128.28
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES	108 549.15		88 160.53
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	7 240.15		6 348.32
SALAIRES ET TRAITEMENTS	272 739.29		254 334.13
CHARGES SOCIALES	74 676.56		86 906.39
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		12 407.97	15 656.63
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	7 100.28		8 756.63
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS			
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	5 307.69		6 900.00
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	658.40		21.30
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>503 040.76</b>	<b>472 224.70</b>
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)</b>			
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	7 959.61		6 753.12
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)</b>		<b>7 959.61</b>	<b>6 753.12</b>
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)	28 540.33		16 490.08
PARTICIPATION DES SALAIRES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>539 540.70</b>	<b>495 467.90</b>
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		11 884.52	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>551 425.22</b>	<b>495 467.90</b>



**COMPTE DE RESULTAT**

Produits (ttc)	Du 01/01/2019 au 31/12/2019		31.12.2018
	Montant	Total	Total
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
VENTES DE MARCHANDISES			
PRODUCTION VENDUE	214 229.84		185 456.92
<b>SOUS-TOTAL A</b>		<b>214 229.84</b>	<b>185 456.92</b>
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION	303 273.26		271 619.16
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	7 126.35		3 162.65
COLLECTES	127.00		
COTISATIONS	7 865.24		5 491.00
AUTRES PRODUITS	3 827.22		2 124.38
<b>SOUS-TOTAL B</b>		<b>322 219.07</b>	<b>282 397.19</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>		<b>536 448.91</b>	<b>467 854.11</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)</b>			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	536.13		555.44
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)</b>		<b>536.13</b>	<b>555.44</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 768.10		7 635.42
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	4 583.00		5 364.00
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)</b>		<b>7 351.10</b>	<b>12 999.42</b>
<b>REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS</b>	<b>7 089.08</b>		<b>11 524.80</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>551 425.22</b>	<b>492 933.77</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>			<b>2 534.13</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>551 425.22</b>	<b>495 467.90</b>

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

*Arrêté du 8 septembre 2014 portant homologation du règlement n° 2014-3 du 5 juin 2014 de l'ANC  
J.O. du 15 octobre 2014*

*Règlement N°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations modifié par le règlement N°2004-12 du 23 novembre 2004 du CRC*

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. L'unité de présentation est l'Euro.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur brute du stock se trouve supérieure à leur valeur probable de réalisation. La méthode de valorisation est celle « du premier entré – premier sorti ».

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

La Convention Collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. L'association a comptabilisé dans ces comptes une provision.

## **Evénements postérieurs à la clôture**

Les activités ont commencé à être affectées par le COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020. L'association, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les associations, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par le conseil d'administration des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre ses activités ».

## ANNEXE 1

au 31.12.2019

### actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

<b>2019</b>	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisation incorporelles	7 517	0		7 517
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>7 517</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 517</b>
Terrains				0
Constructions sur sol propre				0
Constructions sur sol d'autrui				0
Installations générales, agenc et aménag construct°				0
Installations techniques, matériel outillages industriels	2 406	0		2 406
Installation générales, agenc aménag. Divers				0
Matériel de transport	40 254	24 737		64 991
Matériel de bureau informatique, mobilier	34 939	8 293		43 232
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>immobilisations corporelles</b>	<b>77 599</b>	<b>33 030</b>	<b>0</b>	<b>110 629</b>
Participations évaluées par mise en équivalence				0
Autres participations				0
Autres immobilisés	33			33
Bêts et autres immobilisations financières	200	0		200
<b>Immobilisations financières</b>	<b>233</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>233</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>85 349</b>	<b>33 030</b>	<b>0</b>	<b>118 379</b>



## ANNEXE 2

au 31.12.2019

### Amortissement des immobilisations

<b>2019</b>	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Frais d'établissement et développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisation incorporelles	6 693	243		6 936
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 693</b>	<b>243</b>	<b>0</b>	<b>6 936</b>
Terrains				0
Constructions sur sol propre				0
constructions sur sol d'autrui				0
installations générales, agenc et aménag construct°				0
Installations techniques, matériel outillages industriels	2 406	0		2 406
installation générales, agenc aménag. Divers				0
Matériel de transport	38 220	2 241		40 461
Matériel de bureau informatique, mobilier	24 320	4 617	0	28 937
emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
avances et acomptes				
<b>immobilisations corporelles</b>	<b>64 946</b>	<b>6 857</b>	<b>0</b>	<b>71 803</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>71 639</b>	<b>7 100</b>	<b>0</b>	<b>78 739</b>

### ANNEXE 3

31.12.2019

#### TABLEAU DES PROVISIONS

<b>2019</b>	Provisions au début de l'exercice	dotations de l'exercice	reprises utilisées de l'exercice	reprises non utilisées de l'exercice	provisions à la fin de l'exercice
Provisions					
garanties données aux clients					
provisions sur marché à terme					
provisions pour amendes et pénalités					
provisions pour risques de change					
provisions et obligations similaires	12 645	4 158			16 803
provisions pour impôts					0
provisions pour renouvellement des immobilisations					0
provisions pour entretien et grandes révisions					0
provisions pour charges sociales et fiscales					0
provisions pour congés payés					0
autres provisions pour risques et charges	6 900	1 150	6 900		1 150
<b>TOTAL</b>	<b>19 545</b>	<b>5 308</b>	<b>6 900</b>	<b>0</b>	<b>17 953</b>
<b>Décomposition des dotations et des reprises</b>					
<b>de l'exercice</b>					
dotations financières		*	5308		
dotations provisionnelles					

dotations financières concerne le risque Rupture conventionnelle

1150

dotations financières pour IFC

4158

## ANNEXE 4

au 31.12.2019

### Actif circulant

### **ETAT DES CREANCES**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 94 793 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

<b>2019</b>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances clients et comptes rattachés	75 114	75 114	
Autres	17 936	17 936	
Charges constatées d'avance	1 743	1 743	
<b>TOTAL</b>	<b>94 793</b>	<b>94 793</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## ANNEXE 5

au 31.12.2019

### PRODUITS A RECEVOIR

PAR PASS'HAJ Erreur règlement	936
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>936</u></b>

### CHARGES A PAYER

Heures salariés à payer fin 2019	1 370
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 370</u></b>



## ANNEXE 6

au 31.12.2019

### COMPTES DE REGULARISATION

#### CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

ANDES cotis 2020	100
SMACL 2020	1 643
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>1 743</u></b>

#### PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

ATELIERS 2020	5 136
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>5 136</u></b>

#### SUBVENTIONS A REVERSER

Conseil Départemental ADDM RSA à reverser	2 000
Agglo 2 B JEUNESSE à reverser	4 000
Conseil Départemental Epicerie à reverser	2 600
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>8 600</u></b>

au 31.12.2019

**ANNEXE 7**

**CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION ET FINANCIERS**

**SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

Suivi des Fonds Dédiés

<b>2019</b>	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
CONSEIL GENERAL Epicerie		3 334			3 334
CAF Fonctionnement		2 710			2 710
DELTA SEVRE ARGENT coordination		14 000			14 000
ANDES Epicerie 01 à 05/18		4 090	4 090		0
CREDIT MUTUEL si on popotait		99	99		0
CONFERENCE DES FINANCEURS		2 900	2 900		0
BOGAGE		9 500		5 000	14 500
MAIRIE Cerizay				3 833	3 833
CAF Gestion des émotions				2 265	2 265
CAF Chant prénatal				1 685	1 685
CORAPLIS				5 161	5 161
AGGLO Transport solidaire				500	500
ARS Obésité				2 500	2 500
CAF Jeunesse				7 000	7 000
KELLOGS				596	596
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>36 633</b>	<b>7 089</b>	<b>28 540</b>	<b>58 084</b>

au 31.12.2019

## ANNEXE 8

### ETAT DES DETTES

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 86 158 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

<b>2019</b>	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*) autres emprunts obligataires (*) Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 1 an au maximum à l'origine - à plus de 1 an à l'origine emprunts et dettes financières divers (*) Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et cpte rattachés Autres dettes (**) Produits constatés d'avance			25 943 42 023 4 456 13 736 <b>86 158</b>	0 <b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>86 158</b>	<b>86 158</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
(*) emprunts souscrits en cours d'exercice (*) emprunts remboursés sur l'exercice dont (**) dont envers Groupe et Associés				

## ANNEXE 9

au 31.12.2019

### AUTRES INFORMATIONS

#### Engagement de retraite

Les indemnités de fin de carrière sont comptabilisées.

Au 31 Décembre 2019, le montant est de **16802,69 €** et permet de couvrir intégralement l'engagement.

#### Contributions volontaires

	2019	N	N - 1
<b>Ressources</b>			
Bénévolat		2 636	3 751
Prestations en nature		42 680	43 048
Dons en nature			
	<b>TOTAL</b>	<b>45 316</b>	<b>46 799</b>
<b>Emplois</b>			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services		42 680	43 048
Prestations		0	0
Personnel Bénévole		2 636	3 751
	<b>TOTAL</b>	<b>45 316</b>	<b>46 799</b>